



VILLE DE BALMA

Marché public de travaux

VILLE DE BALMA
6, avenue François Mitterrand
31132 BALMA Cedex

**COEUR DE VILLE - ÎLOT LIBERATION
CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FÊTES,
D'UNE MAISON DE LA MUSIQUE
ET DE COMMERCES**

Règlement de consultation

Date limite de réception des offres :

08/02/2012 à 12 h 00

SOMMAIRE

- Article 1 - Objet de l'appel d'offres
- Article 2 - Conditions de la consultation
 - 2.1 - Maîtrise d'ouvrage
 - 2.2 - Etendue de la consultation
 - 2.3 - Justification de la procédure
 - 2.4 - Limitation du nombre de candidats
 - 2.5 - Organisation de la consultation
 - 2.5.1. Dossier de consultation
 - 2.5.2. Visite du site des travaux
 - 2.6 - Conduite d'opération - Maîtrise d'œuvre - Ordonnancement, Coordination et Pilotage du Chantier (O.P.C.)
 - 2.7 - Contrôle technique
 - 2.8 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé
 - 2.9 - Décomposition en tranches et en lots - Forme du marché
 - 2.9.1. Décomposition en tranches
 - 2.9.2. Forme du marché
 - 2.10 - Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
 - 2.11 - Variantes
 - 2.12 - Délai d'exécution
 - 2.13 - Modifications de détail au dossier de consultation
 - 2.14 - Délai de validité des offres
 - 2.15 - Garantie relative à la propriété industrielle ou commerciale
 - 2.16 - Durée du marché
 - 2.17 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau
 - 2.18 - Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement
 - 2.19. Marchés réservés
 - 2.20 - Mode de règlement
- Article 3 - Présentation des offres
- Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres
- Article 5 - Examen des offres et attribution du marché
 - 5.1 Critères d'attribution
 - 5.2 - Attribution du marché
 - 5.3 - Re-matérialisation des documents électroniques
- Article 6 - Renseignements complémentaires
- Article 7 - Renseignements sur la visite du site des travaux
- Article 8 - Clauses complémentaires

CONTEXTE GENERAL DE L'OPERATION

L'opération globale « Requalification du cœur de ville – Îlot Libération », est réalisée sous double maîtrise d'ouvrage :

Marché 1 – Maître d'ouvrage : Ville de Balma

Le Marché 1 concerne la construction d'une salle des fêtes, d'une maison de la musique et de commerces (22 lots dont 11 faisant l'objet du présent appel d'offres).

Marché 2 – Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine du Grand Toulouse (C.U.G.T.)

Le Marché 2 concerne le réaménagement des espaces publics et fera l'objet d'une consultation lancée par la C.U.G.T. (2 lots : 01 – Terrassement / 02a - Aménagements – voiries et réseaux divers)

Article 1 - Objet de l'appel d'offres

Le marché 1, « COEUR DE VILLE - ÎLOT LIBERATION - CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FÊTES, D'UNE MAISON DE LA MUSIQUE ET DE COMMERCES »

réalisé sous maîtrise d'ouvrage ville de Balma comporte 22 lots.

Le présent appel d'offres porte sur les 11 lots suivants :

- Lot n° 02 b : AMENAGEMENTS - VOIRIES & RESEAUX DIVERS
- Lot n° 03 : FONDATIONS – GROS-OEUVRE
- Lot n° 04 : FACADES EN TERRE CUITE
- Lot n° 05 : ETANCHEITE
- Lot n° 06 : MENUISERIES EXTERIEURES
- Lot n° 07 : SERRURERIE
- Lot n° 08 : PLATRERIE
- Lot n° 09 : MENUISERIES INTERIEURES
- Lot n° 10 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE
- Lot n° 11 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES
- Lot n° 22 : PAYSAGE

Les autres 11 lots désignés, ci-après, font l'objet d'une consultation distincte simultanée lancée en procédure adaptée, au titre du 27 III du Code des Marchés Publics :

- Lot n° 12 - ASCENSEUR
- Lot n° 13 a – EQUIPEMENTS SCENIQUES
- Lot n° 13 b – ECLAIRAGE SCENIQUE ET SONORISATION
- Lot n° 14 – GRADINS ESCAMOTABLES
- Lot n° 15 – PLAFONDS SUSPENDUS
- Lot n° 16 – HABILLAGE BOIS – MOBILIER
- Lot n° 17 – SOLS DURS – FAIENCES
- Lot n° 18 – PARQUETS
- Lot n° 19 – SOLS SOUPLES
- Lot n° 20 – PEINTURE
- Lot n° 21 - SIGNALETIQUE

Les travaux se situent à l'adresse suivante :

- ◆ Route de Mons
- ◆ 31130 Balma

Les travaux à réaliser relèvent de la 1ère catégorie au sens du code du travail (article R.4532-1) et de la Loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 relative à la coordination en matière de sécurité sur les chantiers.

Date envisagée pour le début des travaux : le 02/04/2012.

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Maîtrise d'ouvrage

Au sens de l'article 2 du C.C.A.G., le pouvoir adjudicateur est le maître de l'ouvrage pour le compte duquel les travaux sont exécutés. Le représentant du pouvoir adjudicateur est le représentant du maître d'ouvrage dûment habilité par ce dernier à l'engager dans le cadre du marché et à le représenter dans l'exécution du marché.

Le maître de l'ouvrage est :

VILLE DE BALMA

La personne signataire du marché est :

M. CABANEL

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

Ville de Balma

Direction des services techniques et de l'urbanisme

24, avenue des Arènes

3113 BALMA

N° de téléphone : 05.61.24.72.40

N° de télécopie : 05.61.24.31.20

E.Mail : dstu@mairie-balma.fr

2.2 - Etendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est lancé sans variante par un Pouvoir Adjudicateur.

Il est soumis aux dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

2.3 - Justification de la procédure

Sans objet.

2.4 - Limitation du nombre de candidats

Sans objet

2.5 - Organisation de la consultation

2.5.1. Dossier de consultation

Le dossier comprend les pièces suivantes :

Documents écrits

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
ACTE D'ENGAGEMENT
CCAP
MEMOIRE TECHNIQUE – cadre de réponse proposé
PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX
PLAN GUIDE INSTALLATION DE CHANTIER
CHARTRE DE CHANTIER A FAIBLES NUISANCES – compris cadre de réponse proposé
REGLEMENT DE CHANTIER

RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE
PLAN GENERAL DE COORDINATION

RT 2005
PRESCRIPTIONS ACOUSTIQUES
PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES

RAPPORTS D'ETUDES GEOTECHNIQUES GINGER CEBTP
ETUDE GEOTECHNIQUE DE PROJET G12 du 10/05/2011
DIAGNOSTIC DE VOIRIE G5 du 07/07/2011
ETUDE GEOTECHNIQUE DE PROJET G2 du 03/11/2011

CCTP

LOT 00 PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES LOTS
LOT 2b VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
LOT 03 FONDATIONS GROS-ŒUVRE
LOT 04 FACADES EN TERRE CUITE
LOT 05 ETANCHEITE
LOT 06 MENUISERIES EXTERIEURES
LOT 07 SERRURERIE
LOT 08 PLATRERIE
LOT 09 MENUISERIES INTERIEURES
LOT 10 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE
LOT 11 ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES
LOT 12 ASCENSEUR
LOT 13a EQUIPEMENTS SCENIQUES
LOT 13b ECLAIRAGE SCENIQUE ET SONORISATION
LOT 13b ECLAIRAGE SCENIQUE ET SONORISATION – partie A3
LOT 14 GRADINS ESCAMOTABLES
LOT 15 PLAFONDS SUSPENDUS
LOT 16 HABILLAGE BOIS - MOBILIER
LOT 17 DALLES FLOTTANTES - SOLS DURS - FAIENCE
LOT 18 PARQUETS
LOT 19 SOLS SOUPLES
LOT 20 PEINTURE
LOT 21 SIGNALETIQUE
LOT 22 ESPACES VERTS

CDPGF

LOT 2b VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
LOT 03 FONDATIONS GROS-ŒUVRE
LOT 04 FACADES EN TERRE CUITE
LOT 05 ETANCHEITE
LOT 06 MENUISERIES EXTERIEURES
LOT 07 SERRURERIE
LOT 08 PLATRERIE
LOT 09 MENUISERIES INTERIEURES

LOT 10 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE
LOT 11 ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES
LOT 22 ESPACES VERTS

Documents graphiques

Existants

PLAN TOPOGRAPHIQUE

Architecte

A1	PLAN D'ENSEMBLE REZ-DE-CHAUSSEE & AMENAGEMENT URBAIN	1/200 ^e
A2	PLAN REZ-DE-CHAUSSEE	1/100 ^e
A3	PLAN ETAGE R+1	1/100 ^e
A4	PLAN DE TOITURE	1/100 ^e
A5	FACADES	1/100 ^e
A6	PLAN REZ-DE-CHAUSSEE COM & MDM	1/50 ^e
A7	PLAN REZ-DE-CHAUSSEE SDF	1/50 ^e
A8	PLAN ETAGE R+1 MDM	1/50 ^e
A9	PLAN ETAGE R+1, R+2, R+3 SDF	1/50 ^e
A10	COUPES COM & MDM AA BB B'B' CC	1/50 ^e
A11	COUPES COM & MDM DD EE E'E' FF	1/50 ^e
A12	COUPES COM & MDM GG G'G' HH	1/50 ^e
A13	COUPES SDF II JJ KK	1/50 ^e
A14	COUPES SDF I'I' J'J' K'K'	1/50 ^e
A15	COUPES COM & MDM L'L' M'M' NN	1/50 ^e
A16	COUPES SDF OO PP QQ	1/50 ^e
A17	COUPES SDF P'P' RR SS	1/50 ^e

A18 – PLANS DE REPERAGE & TABLEAUX

PR1 DOUBLAGES CLOISONS LOT 8 RDC

PR2 DOUBLAGES CLOISONS LOT 8 R+1

PR3 DOUBLAGES CLOISONS LOT 8 R+2 & R+3

PR4 PLAFONDS LOTS 8 15 RDC

PR5 PLAFONDS LOTS 8 15 R+1

PR6 PLAFONDS LOTS 8 15 R+2 & R+3

PR7 REVETEMENTS DE SOLS LOTS 17 18 19 20 RDC

PR8 REVETEMENTS DE SOLS LOTS 17 18 19 20 R+1

PR9 REVETEMENTS DE SOLS LOTS 17 18 19 20 R+2 & R+3

PR10 SERRURERIE RDC

PR11 SERRURERIE R+1

PR12 SERRURERIE R+2 & R+3

TR1 TABLEAU SERRURERIE

TR2 TABLEAU MENUISERIES EXTERIEURES

TR3 TABLEAU MENUISERIES INTERIEURES

A19 – DETAILS ARCHITECTE

Détails en plan

DA1	PLAN RDC FACADE COMMERCE 1	1/10 ^e
DA2	PLAN RDC FACADE ENTREE MAISON DE LA MUSIQUE	1/10 ^e
DA3	PLAN RDC FACADE PERCUSSIONS & INSTRUMENT 6	1/10 ^e
DA4	PLAN R+1 PASSAGE 1 MAISON DE LA MUSIQUE	1/10 ^e
DA5	PLAN R+1 FORMATION 3	1/10 ^e
DA6	PLAN RDC ENTREE LATERALE SALLE DES FETES	1/10 ^e
DA7	PLAN RDC ENTREE PRINCIPALE SALLE DES FETES	1/10 ^e
DA8	PLAN RDC PAROI ACOUSTIQUE ENTRE SAS & SALLE DES FETES	1/10 ^e
DA9	PLAN RDC MOUCHARABIE & MUR RIDEAU HALL SALLE DES FETES	1/10 ^e
DA10	PLAN R+3 ECLAIRAGE HAUT DE LA SALLE DES FETES	1/10 ^e

Détails en coupe

DA11	COUPE AA PLANCHER PROMENADE – ENSEIGNE COMMERCE	1/10 ^e
DA12	COUPE BB GARDE-CORPS/VERRIERE - RETOMBEE BRIQUE	1/10 ^e
DA13	COUPE BB EMMARCHEMENTS EXTERIEURS – JARDINIERE BETON	1/10 ^e
DA14	COUPE B'B' CLAUSTRA SUR COMMERCES	1/10 ^e
DA15	COUPE CC JARDINIERE – PUIT DE LUMIERE SUR VOIE DE SERVICE	1/10 ^e
DA16	COUPE DD MUR EXTERIEUR MAISON DE LA MUSIQUE	1/10 ^e
DA17	COUPE DD TOITURE MAISON DE LA MUSIQUE	1/10 ^e
DA18	COUPE EE COUVERTURE & PLANCHER PASSAGE 2	1/10 ^e
DA19	COUPE FF SOLS CLOISONS PLAFONDS DOUBLAGES ACOUSTIQUES	1/10 ^e
DA20	COUPE GG FACADE MUR RIDEAU PASSAGE 1	1/10 ^e
DA21	COUPE GG COUVERTURE, FACADE & PLANCHER PASSAGE 1	1/10 ^e
DA22	COUPE MM GARDE-CORPS SUR LA RAMPE AV. DE LASBORDES	1/10 ^e
DA23	COUPE MM SORTIE DE SECOURS FORMATION 3 MDM	1/10 ^e
DA24	COUPE MM FACADE FORMATION 2 MDM	1/10 ^e
DA25	COUPE MM ENSEMBLE MENUISE FORMATION 1 MDM	1/10 ^e
DA26	COUPE II MOUCHARABIE ET MUR RIDEAU HALL SALLE DES FETES	1/10 ^e
DA27	COUPE PP TOITURE ET ECLAIRAGE HAUT SALLE DES FETES	1/10 ^e
DA28	COUPE PP HABILLAGE BOIS SALLE DES FETES PARTIE HAUTE	1/10 ^e
DA29	COUPE PP HABILLAGE BOIS SALLE DES FETES PARTIE BASSE	1/10 ^e
DA30	COUPE QQ AUVENT ET MUR RIDEAU SALLE DES FETES / PLACE	1/10 ^e

Détails de serrurerie

DA31	SE21 PORTAIL COULISSANT AIRE DE SERVICE	1/10 ^e
DA32	SE22 FERMETURE AIRE DE RAFRAICHISSEMENT	1/10 ^e
DA33	SE23 CLOTURE COUR GROUPE SCOLAIRE / AIRE DE SERVICE	1/10 ^e
DA34	SE24 PORTAIL COUR GROUPE SCOLAIRE	1/10 ^e
DA35	SE24 CLOTURE COUR GROUPE SCOLAIRE	1/10 ^e
DA36	SE25 CLOTURE COUR GROUPE SCOLAIRE/CRECHE	1/10 ^e
DA37	SE26 CLOTURE CRECHE	1/10 ^e
DA38	SE27 CLOTURE CRECHE	1/10 ^e
DA39	SE28 CLOTURE HALTE GARDERIE	1/10 ^e
DA40	SE29 CLOTURE BASSE CRECHE	1/10 ^e
DA41	SE30 CLOTURE BASSE CRECHE	1/10 ^e
DA42	SE31 CLOTURE BASSE HALTE GARDERIE	1/10 ^e
DA43	SE32 & 33 CLOTURES BASSES HALTE GARDERIE	1/10 ^e
DA44	SE34 FERMETURE LOCAL POUBELLE & VOIE DE SERVICE	1/10 ^e
DA45	SE35 FERMETURE VOIE DE SERVICE & LOCAL GD TOULOUSE	1/10 ^e
DA46	SE36 SALLE DES FETES ESCALIER DE SERVICE	1/10 ^e
DA47	SE38 SALLE DES FETES GARDE-CORPS, MAIN-COURANTE REGIE	1/10 ^e
DA48	SE39 SALLE DES FETES ESCALIER EXTERIEUR	1/10 ^e
DA49	SE40 MAISON DE LA MUSIQUE ESCALIER INTERIEUR	1/10 ^e
DA50	SE41 42 43 44 MAIN-COURANTES ESCALIER EXTERIEUR	1/10 ^e
DA51	SE45 MAIN-COURANTES ESCALIER EXTERIEUR	1/10 ^e
DA52	SE46 MAIN-COURANTES RAMPE AV DE LASBORDES	1/10 ^e
DA53	SE47 MAIN-COURANTES & CHENEAU SUR GALERIE	1/10 ^e

Détails de mobilier

DA54	MO1 MAISON DE LA MUSIQUE BANQUE D'ACCUEIL	1/10 ^e
DA55	MO2 SALLE DES FETES BANQUE & BAR	1/10 ^e
DA56	MO3 SALLE DES FETES HABILLAGES ACOUSTIQUES	1/10 ^e
DA57	MO4 SALLE DES FETES VESTIAIRE	1/10 ^e
DA58	MO5 MAISON DE LA MUSIQUE LOGES	1/10 ^e

Scénographie

SC1	SALLE DES FETES PLAN RDC & ETAGE R+1	1/50 ^e
SC2	SALLE DES FETES PLAN ETAGES R+2, R+3, FAUX-GRIL	1/50 ^e
SC3	SALLE DES FETES COUPES LONGITUDINALES & TRANSVERSALES	1/50 ^e
SC4	DETAILS SCENOGRAPHIE	1/20 ^e

Conception lumière

ECL1 PLAN REZ-DE-CHAUSSEE	1/100 ^e
ECL2 PLAN ETAGE R+1	1/100 ^e
ECL3 PLAN ETAGE R+2, R+3	1/100 ^e

BET Structure :

ST1 FONDATIONS – PLANCHER BAS REZ DE CHAUSSEE	1/100 ^e
ST2 RESEAUX - PLANCHER BAS REZ DE CHAUSSEE	1/100 ^e
ST3 PLANCHER HAUT REZ DE CHAUSSEE	1/100 ^e
ST4 SALLE – PLANCHERS HAUTS NIVEAUX 160.94,163.44, 164.06, 166.00	1/100 ^e
ST5 COUPES STRUCTURE 1 et 2	1/50 ^e
ST6 COUPES STRUCTURE 3, 4, 5, 6 & 7	1/50 ^e
ST7 DETAILS DE STRUCTURE	1/10 ^e
ST8 DETAILS DE FACADE BRIQUE	1/20 ^e

BET Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire :

CVP1 PLAN CHAUFFAGE PLOMBERIE REZ-DE-CHAUSSEE	1/100 ^e
CVP2 PLAN VENTILATION REZ-DE-CHAUSSEE	1/100 ^e
CVP3 PLAN CHAUFFAGE PLOMBERIE ETAGE R+1	1/100 ^e
CVP4 PLAN VENTILATION ETAGE R+1	1/100 ^e
CVP5PLAN CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE ETAGES R+2 R+3	1/100 ^e

BET Electricité courants forts & faibles :

EL1 ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES REZ DE CHAUSSEE	1/100 ^e
EL2 ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES ETAGES R+1 R+2 R+3	1/100 ^e

BET VRD et paysage :

VRD 2b1 PLAN MASSE REVETEMENTS – NIVELLEMENTS	1/200 ^e
VRD 2b2 PLAN MASSE ASSAINISSEMENT EU/EP	1/200 ^e
VRD 2b3 PLAN MASSE RESEAUX DIVERS SECS ET GAZ	1/200 ^e
PAY 1 PLAN PLANTATION RDC ET CŒUR DE VILLE	1/200 ^e
PAY 2 PLAN PLANTATION R+1	1/200 ^e
PAY 3 CARNET DE DETAILS PAYSAGE	

Annexe : LISTE DE DOCUMENTS DU MARCHE II – GRAND TOULOUSE

Documents écrits

CCTP

- LOT 01 TERRASSEMENT
- LOT 02a VRD – FONTAINE – SIGNALISATION
- LOT ECLAIRAGE

Documents graphiques

Concepteur lumière

ECL - PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE, AMENAGEMENT URBAIN 1/200^e

Bureau d'études VRD

VRD1 PLAN MASSE NIVELLEMENT 1/200^e
VRD2 PLAN MASSE STRUCTURES DE CHAUSSEE & REVETEMENTS 1/200^e
VRD8 PLAN MASSE TOPO & RESEAUX EXISTANTS 1/200^e
VRD12 PLAN MASSE TERRASSEMENT 1/250^e 1/100^e

2.5.2. Visite du site des travaux

Sans objet

2.6 - Conduite d'opération - Maîtrise d'œuvre - Ordonnancement, Coordination et Pilotage du Chantier (O.P.C.)

Le maître de l'ouvrage n'est pas assisté par un conducteur d'opération.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement constitué comme suit :

Architecte

Véronique JOFFRE Architecture

23, rue Monplaisir 31400 TOULOUSE

Tél : 05 61 32 81 68 Fax : 05 61 32 81 71 v.joffre@orange.fr

Scénographie

Sophie THOMAS

Tél : 01 40 09 71 06 Fax : 01 40 09 03 08 dost.arc@wanadoo.fr

Audiovisuel

Vincent TAURISSON

Tél : 01 43 70 22 26 Fax : 01 43 70 22 90 vincent.taurisson@wanadoo.fr

Eclairage

SPEEG & MICHEL

Tél : 01 40 09 72 49 Fax : 01 4373 74 36 speeg.michel@wanadoo.fr

9, avenue de Taillebourg 75011 PARIS

Bet Structure TERRELL

35/37, rue Lancefoc 31000 TOULOUSE

Tél : 05 61 22 05 00 Fax : 05 61 22 80 48 toulouse@terrellgroup.net

Bet Fluides

TECHNISPHERE

Place Paul Riché 31200 TOULOUSE

Tél : 05 34 42 20 20 Fax : 05 34 40 60 93 ingenierie@technisphere.fr

Bet HOE/Trafic

INDDIGO

9, rue Paulin Talabot 31100 TOULOUSE

Tél : 05 61 43 66 70 Fax : 05 61 43 66 71 n.duchams@inddigo.com

BET VRD

IDTEC

45, rue du Général De Gaulle 31600 SEYSSES

Tél : 05 34 48 46 05 Fax : 05 62 23 08 57 idtec.thinard@free.fr

Bet Acoustique

SIGMA ACOUSTIQUE

Séveyrac 12330 SALLE LA SOURCE

Tél : 05 65 62 78 92 Fax : 05 65 62 73 84 sigma.acoustique@orange.fr

OPC

INAFSA

11, rue Darquié 31000 TOULOUSE

Tél : 05 62 26 91 66 Fax : 05 61 52 86 67 alet.inafa@wanadoo.fr

Economiste

ALAYRAC S.A.

4, rue de la marquise de Villeneuve d'Arifat 31200 TOULOUSE

Tél : 05 34 40 75 90 Fax : 05 61 13 21 17 sebastien.lalanne@alayrac.fr

représenté par Véronique JOFFRE Architecture, mandataire du groupement ci-dessus.

La mission du maître d'œuvre comprend une mission de base et une mission complémentaire.

Le contenu de la mission complémentaire est le suivant :

Coordination ou participation à la coordination des actions effectuées par les intervenants extérieurs à la mission de maîtrise d'œuvre (SUP).

Le maître d'œuvre est chargé de la mission Ordonnancement, Coordination et Pilotage du Chantier (O.P.C.).

2.7 - Contrôle technique

L'opération à réaliser est soumise au contrôle technique prévu par la loi du 4 janvier 1978 relative à l'assurance construction.

Le contrôle technique est assuré par :

- ◆ QUALICONSULT

Représenté(e) par :

- ◆ Monsieur ETIENNE

Les missions confiées par le maître de l'ouvrage au contrôleur technique sont relatives à :

- ◆ L + P1 + SEI + HAND + PV + TH + PHa + F

2.8 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé

Le chantier étant soumis aux dispositions de la loi n° 93.1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, une coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs est organisée dans le cadre de la présente opération.

La mission de coordination, assurée pendant les phases conception et réalisation des travaux, sera confiée :

au prestataire désigné ci-après :

- ◆ OUEST COORDINATION

La personne physique chargée de remplir la mission est :

- ◆ Monsieur HAIMART

2.9 - Décomposition en tranches et en lots - Forme du marché

2.9.1. Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Les travaux sont répartis en lots attribués par marchés séparés.

Chaque candidat est autorisé à une offre pour un seul ou plusieurs lots.

Plusieurs lots pourront être confiés au même candidat.

Les candidats feront une offre de prix distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

Ils ne sont pas autorisés à présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

La même entreprise peut présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

2.9.2. Forme du marché

Marché ordinaire.

2.10 - Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.11 – Variantes et options

2.11.1 - Variantes

Les variantes par rapport aux spécifications du cahier des charges ne sont pas autorisées.

2.11.1 - Options

Lot 22 – Paysage :

Les candidats sont invités à proposer l'option suivante :

- ❖ Fourniture et pose d'un gazon synthétique dans la cour de la crèche et de la halte-garderie.

2.12 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est fixé à l'article 3 du cadre d'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

Le calendrier prévisionnel d'exécution, lot par lot, prévu à l'article 4.1.1 du cahier des clauses administratives particulières est joint en annexe au C.C.A.P...

2.13 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 20 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détails au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.14 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.15 - Garantie relative à la propriété industrielle ou commerciale

Sans objet.

2.16 - Durée du marché

Sans objet

2.17 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

Sans objet.

2.18 - Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement

Sans objet.

2.19. Marchés réservés

Sans objet.

2.20 - Mode de règlement

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours.

Article 3 - Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

- ◆ **A** - Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics ; le candidat devra en particulier fournir :
 - ◆ Justifications à produire quant à la situation juridique
 - Lettre de candidature DC 1 accompagné du document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
 - Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières
 - Déclaration du candidat DC 2
 - * Justifications à produire quant à la capacité économique et financière
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
 - ◆ Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique
 - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- ◆ **B** - Un projet de marché comprenant :
 - ◆ un acte d'engagement - document joint à compléter, à dater et signer .
 - ◆ La décomposition du prix global forfaitaire, établie en utilisant obligatoirement le cadre joint au dossier de consultation et présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter prévue et le prix de l'unité correspondant ;
 - ◆ Le tableau donnant la répartition des travaux entre les membres du groupement ;
- ◆ **C** - Un mémoire technique des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat :
 - ◆ Moyens humains affectés à l'opération (études et chantier) ;
 - ◆ Moyens matériels (engins et matériels) affectés au chantier ;
 - ◆ Procédés, contraintes d'exécution et solutions proposée pour contraintes d'exécution ;

- ◆ Produits et matériaux ;
- ◆ Moyens mis en œuvre pour garantir l'hygiène et la sécurité

IMPORTANT

Dans un souci d'égalité de traitement des candidats et d'optimisation de l'analyse des offres, la ville de Balma invite les candidats à utiliser le cadre du mémoire technique joint au présent dossier de consultation.

D – La charte de chantier à faibles nuisances dûment acceptée et signée, accompagnée de son cadre de réponse

E – Echantillons

Lot n° 04 – FACADES EN TERRE CUITE

Les candidats fourniront le (s) échantillon (s) suivant (s) :

7 briques - Dimensions 420 X 10 X 5 cm aux teintes assorties suivantes :
Paillé, rosé, flammé beige, rouge orangé, rouge surcuit, ainsi que deux teintes surcuites (couleur flammée, plus sombre et teinte hétérogène).

Les échantillons clairement identifiés (Cœur de ville – Îlot Libération – Lot 4 / Echantillons) seront livrés au plus tard le jour de remise des offres à l'adresse suivante :

Direction des services techniques et de l'urbanisme
24, avenue des Arènes
31130 Balma

NOTA : Les candidats qui présentent une offre pour plusieurs lots ont la possibilité de produire :

- ◆ une seule fois :
 - ◆ les justifications et la déclaration visées au A ci-dessus ;
- ◆ Pour chaque lot considéré isolément :
 - ◆ le projet de marché visé au B ci-dessus ;
 - ◆ le mémoire technique visé au C ci-dessus ;
 - ◆ la charte de chantier à faibles nuisances visée au D ci-dessus
 - ◆ Pour le lot n° 4, l'échantillon visé au E ci-dessus

Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être acheminées dans les conditions suivantes :

- ◆ transmises par voie électronique.
- ◆ présentées sur support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. La présentation sur support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.
- ◆ présentées sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé. La présentation sur support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.

Le retrait ou la consultation du dossier de consultation sous forme électronique n'oblige pas à une transmission des offres par voie électronique.

La transmission des offres par message électronique n'est pas autorisée.

les candidats peuvent, soit présenter un seul exemplaire des documents relatifs à leur candidature et scinder lot par lot les éléments relatifs à leurs offres, soit présenter pour chacun des lots les éléments relatifs à leurs candidatures et à leurs offres.

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Transmission par voie postale ou remise en mains propres

Le pli contenant la candidature et l'offre porte le nom du candidat et l'adresse suivante :

- ◆ Ville de Balma
- ◆ Service marchés publics
- ◆ 6, avenue François Mitterrand
- ◆ 31132 BALMA Cedex

et la mention suivante :

- ◆ Proposition pour : COEUR DE VILLE - ÎLOT LIBERATION - CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FÊTES, D'UNE MAISON DE LA MUSIQUE ET DE COMMERCES

Les documents relatifs à la candidature comprennent :

- ◆ Les justifications à produire prévues à l'article 45 du Code des Marchés Publics, telles qu'elles sont énumérées à l'article 3 A ci dessus.

Les documents relatifs à l'offre comporte le numéro du lot et comprennent :

- ◆ Le projet de marché demandé au paragraphe B de l'article 3 ci-dessus.
- ◆ Le mémoire technique demandé au paragraphe C de l'article 3 ci dessus.
- ◆ La charte de chantier à faibles nuisances demandée au paragraphe C de l'article 3 ci dessus.
- ◆ la charte de chantier à faibles nuisances visée au paragraphe D de l'article 3 ci-dessus

Transmission par voie électronique

Il sera fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 56 du code des marchés publics, relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les candidats ne pourront pas recourir à des modes différenciés de transmission pour la candidature et pour l'offre. Ils présenteront leur réponse dans un fichier comprenant à la fois les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre.

Les documents relatifs à la candidature comprennent :

- ◆ Les justifications à produire prévues à l'article 45 du Code des Marchés Publics, telles qu'elles sont énumérées à l'article 3 A ci dessus.

Les documents relatifs à l'offre comporte le numéro du lot et comprennent :

- ◆ Le projet de marché demandé au paragraphe B de l'article 3 ci-dessus.
- ◆ Le mémoire technique demandé au paragraphe C de l'article 3 ci dessus.
- ◆ la charte de chantier à faibles nuisances visée au paragraphe D de l'article 3 ci-dessus

La transmission dématérialisée ne pourra être exécutée que sur le site Internet suivant :

- ◆ <http://www.mairie-balma.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Contraintes informatiques

Tout document envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le maître d'ouvrage sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutable (notamment les ".exe"), ni les "macros".

Les formats de fichiers acceptés par le maître d'ouvrage sont les suivants : Word, Excel, Powerpoint, Winzip et Acrobat Reader. Le candidat doit faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse. Lorsque le candidat ne peut matériellement pas transmettre des documents (ou des objets) par voie

dématérialisée, il est autorisé à utiliser l'une des autres voies de transmission prévues par le présent règlement.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Le dépôt des offres transmis par voie électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

Les dépôts qui parviennent après la date et l'heure limites de remise des offres ne seront pas retenus.

Dispositions relatives à la signature électronique

Les documents relatifs à la candidature et les actes d'engagement transmis par voie électronique seront signés par le candidat selon les modalités prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Dispositions relatives à la copie de sauvegarde

En cas de transmission dématérialisée, une copie de sauvegarde établie sur support papier ou sur support physique électronique peut être envoyée ou remise par le candidat.

La copie de sauvegarde n'est recevable que si les deux conditions suivantes sont remplies :

- ◆ elle est parvenue à destination dans délai fixé pour la remise des offres.
- ◆ elle est placée dans un pli scellé portant, outre les mentions exigées aux articles ci-dessus, la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE ».

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans l'un des cas suivants :

- ◆ la candidature et l'offre transmises par voie électronique ne peuvent pas être ouvertes ;
- ◆ la copie de sauvegarde est parvenue dans le délai de dépôt des offres à contrario de la réponse transmise par voie électronique.

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Article 5 - Examen des offres et attribution du marché

Les candidatures seront examinées au regard des critères de recevabilité et/ou des niveaux minimaux de capacités suivants :

Références professionnelles et capacités technique et financière.

5.1 Critères d'attribution

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics et selon les modalités définies ci-après :

Au stade de la candidature :

L'absence de l'une quelconque des pièces énoncées à l'article 3 supra est susceptible d'entraîner le rejet de l'offre.

Les offres des candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes sont également écartées.

Au stade de l'offre :

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

Lots 02 b, 03, 05 à 11 et 22	
Valeur technique	45 %
Prix des prestations	45 %
Performance en matière de chantier à faible nuisance	10 %

Lot 04	
Prix	45 %
Valeur technique	30 %
Qualité esthétique des échantillons	15 %
Performance en matière de chantier à faible nuisance	10 %

Chaque critère sera noté sur 20.

En cas de discordance entre les différentes indications du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, l'indication en chiffres, hors TVA, figurant à l'article 2 de l'acte d'engagement (A.E.), prévaudra sur toutes autres indications .

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'acte d'engagement (A.E.), ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global forfaitaire, le candidat, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire ou pour le redresser .

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le mode de calcul de la note affectée au critère prix sera :

Nombre de points maximum x (offre moins disante / offre analysée)

Le critère « valeur technique » sera apprécié au regard des éléments fournis par le candidat dans son mémoire technique et noté comme suit :

- ◆ Moyens humains affectés à l'opération (études et chantier) : **5 points**
- ◆ Moyens matériels (engins et matériels) affectés au chantier : **2 points**
- ◆ Procédés, contraintes d'exécution et solutions proposées pour contraintes d'exécution : **5 points**
- ◆ Produits et matériaux : **5 points**
- ◆ Moyens mis en œuvre pour garantir l'hygiène et la sécurité : **3 points**

Le critère « Qualité esthétique des échantillons » (lot 04) sera apprécié au regard des échantillons fournis.

Le critère « Performance en matière de chantier à faible nuisance » sera apprécié au regard des éléments fournis par le candidat dans le cadre de réponse de la charte de chantier à faible nuisance et noté comme suit :

- ◆ Dispositions arrêtées par l'entreprise pour réduire le volume de déchets produits : **4 points**
- ◆ Organisation de la collecte de déchets, lieux d'évacuation et filières de réutilisation : **4 points**
- ◆ Dispositions arrêtées par l'entreprise pour maîtriser les impacts environnementaux du chantier : **4 points**
- ◆ Dispositions arrêtées par l'entreprise pour maîtriser les consommations sur le chantier (eau, énergie) : **4 points**
- ◆ Dispositions arrêtées par l'entreprise pour assurer l'information et la sensibilisation des ouvriers et sous-traitants : **4 points**

Appréciation	
Insuffisant	0 %
Passable	25 %
Moyen	50 %
Bon	75 %
excellent	100 %

5.2 - Attribution du marché

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 8 jours francs à compter de la date de réception de la demande du maître d'ouvrage les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par le maître d'ouvrage, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

5.3 - Re-matérialisation des documents électroniques

La mise en œuvre de la dématérialisation de la procédure s'arrête au niveau du choix de l'attributaire. Par conséquent, les documents électroniques seront re-matérialisés en documents papiers préalablement à la conclusion du marché. Sur invitation du maître d'ouvrage, le candidat concerné sera alors invité à procéder à la signature manuscrite des documents re-matérialisés.

Article 6 - Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande faite au plus tard pour le 02/02/2012 auprès de :

d'ordre technique :

Véronique JOFFRE Architecture
 23, rue Monplaisir
 31400 TOULOUSE
 N° de Tél : 05.61.32.81.68
 N° de télécopie : 05.61.32.81.71
 EMail : v.joffre@orange.fr
 Adresse Internet :

d'ordre administratif :

Service Marchés
 6 Avenue François Mitterrand
 31132 BALMA CEDEX
 Téléphone : 05.61.24.92.67
 Télécopieur : 05.61.24.52.93
 EMail : marches@mairie-balma.fr

Article 7 - Renseignements sur la visite du site des travaux

Sans objet.

Article 8 - Clauses complémentaires

Sans objet